



Les tarifs Enfants & Ados 2025/26

du 15/09/25 au 20/06/26, soit 32 semaines

Les Ateliers ludiques enfants - ados

ANGLAIS/ESPAGNOL - en présentiel

Les inscriptions sont possibles à tout moment de l'année - le tarif sera calculé au prorata

NB : chaque atelier requiert un minimum de 3 enfants/ados pour avoir lieu, jusqu'à 8 maximum

- **Formule annuelle** : Ateliers d'1h par semaine ----- 17,50 €/séance, soit 560,00 € à l'année
- **Carte découverte** : 10 séances pour tester nos activités ----- 19,90 €/séance, soit 199,00 €
(réservée aux enfants et ados qui n'ont jamais été inscrits à l'Atelier d'Anglais. Valable 1 seule fois par enfant et ado).
- **Oral ludique en individuel (jusqu'au CM2)** : ----- 39,00 €/h
- **Formule ludique en DUO** ----- 62,00 €/h, soit 31,00 €/h/enfant

L'Aide scolaire - collégiens et lycéens

ANGLAIS/ESPAGNOL - en présentiel

Les inscriptions sont possibles à tout moment de l'année - le tarif sera calculé au prorata

NB : chaque groupe requiert un minimum de 2 ados pour avoir lieu, jusqu'à 6 maximum

- **Formule : ÉCRIT ET ORAL**, (soit 2h / semaine en collectif) ----- 21,50 €/h
- **Formule : ÉCRIT OU ORAL** (soit 1h / semaine en collectif) ----- 23,50 €/h
- **Formule Orale en individuel** (en présentiel ou en visio) : ----- 43,50 €/h
- **Formule DUO** (en présentiel) ----- 67,50 €/h, soit 33,75 €/h/ado

Les cours en individuel sont proposés sur rdv, en dehors du planning

Nos réductions

Non cumulables

- -5% en cas de renouvellement d'inscription
- -10% pour le 2ème enfant et -20% pour le 3ème enfant de la même fratrie
- -10 % Tarif CE (partenariat Alstom, Crédit Agricole, Clinique de l'Atlantique)
- -10% de réduction sur nos stages pendant les vacances scolaires pour les enfants et ados fréquentant nos ateliers en formule annuelle
- Certains comités d'entreprise peuvent prendre en charge une partie de l'inscription de votre enfant, renseignez-vous auprès de votre C.E
- Tout forfait commencé est dû. Tout forfait non consommé en entier pendant la période indiquée sur la facture et sans réponse de votre part en cas de relance, ne pourra être utilisé l'année suivante.